

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

2012 19

Dossier complet le :

2012 19

N° d'enregistrement :

F09319 P0361

1. Intitulé du projet

Régularisation du système d'assainissement de Châteauneuf-du-Pape (84)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte des Eaux de la région Rhône Ventoux

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jérôme BOULETIN, président du syndicat mixte des eaux de la région Rhône Ventoux

RCS / SIRET

2 5 8 4 0 1 4 4 7 0 0 0 6 9

Forme juridique

Syndicat mixte communal

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
24.a) Système d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées est d'une capacité inférieure à 150 000 EH et supérieure ou égale à 10 000 EH	-Examen au cas par cas pour la catégorie 24.a), car le projet est de régulariser le système d'assainissement de Châteauneuf-du-Pape (84) atteignant plus de 10 000 EH en période de pointe -Autorisation au titre des rubriques 2.1.1.0 (station d'épuration) et 2.1.2.0 (déversoir d'orage) de la loi sur l'eau, car la charge brute de pollution organique à traiter dépasse 600 kg de DBO5 en période de pointe

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le système d'assainissement de Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse, 84) est actuellement sous le régime de la déclaration loi sur l'eau, pour une capacité nominale de 7 000 EH. Toutefois, la charge des eaux en entrée de station peut augmenter jusqu'à une charge de pointe évaluée à 12 850 EH selon le schéma d'assainissement. Le projet consiste donc à mettre en place des ouvrages complémentaires sur le réseau d'assainissement et à régulariser le système d'assainissement de Châteauneuf-du-Pape, dont la charge entrante est supérieure à 10 000 EH en période de pointe. Le projet entraînera la réalisation de travaux pour créer un ouvrage stockant les eaux pluviales en amont de la station d'épuration. Des travaux seront également effectués sur le réseau de collecte des eaux usées (extension du réseau et travaux de réduction des eaux claires parasites permanentes et des eaux claires parasites météoriques) et sur le déversoir d'orage existant du Luxembourg (déplacement du déversoir d'orage sur le collecteur principal ; point de rejet inchangé). Aucun travaux n'est prévu sur la station d'épuration (STEP) elle-même, ni sur le point de rejet de la STEP, ni sur le point de rejet du déversoir d'orage existant.

Les travaux réalisés seront décrits plus en détail dans le dossier d'autorisation environnementale réalisé ultérieurement au titre de la Loi sur l'Eau. L'ensemble du projet respectera les prescriptions relatives à la mise en sécurité des travaux et des installations vis-à-vis des risques d'inondation et de feu de forêt.

4.2 Objectifs du projet

Le système d'assainissement de Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse, 84) est actuellement sous le régime de la déclaration loi sur l'eau, pour une capacité nominale de 7 000 EH.

Bien que la station d'épuration ne reçoive que la moitié de sa capacité nominale hors période de vendanges, elle collecte les eaux industrielles de caves viticoles. Ainsi, en période de vendange, la charge organique des eaux en entrée de station peut augmenter jusqu'à une charge de pointe évaluée à 12 850 EH selon le schéma d'assainissement.

Le projet consiste donc :

- D'une part, à régulariser le système d'assainissement de Châteauneuf-du-Pape, dont la charge entrante est supérieure à 10 000 EH en période de pointe ;
- D'autre part, à réaliser des travaux afin d'améliorer et de mettre en conformité le réseau d'assainissement de la commune, notamment en mettant en place des ouvrages complémentaires (ouvrage stockant en amont de la station d'épuration) et en fiabilisant le réseau existant (réduction des Eaux Claires Parasites Permanentes et des Eaux Claires Parasites Météoriques, travaux sur le déversoir d'orage existant).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux suivants seront réalisés dans le cadre du présent projet :

- Travaux de création d'un ouvrage stockant pour les eaux pluviales en amont de la station d'épuration (STEP). Cet ouvrage stockant de 210 m³ sera implanté au plus près de la station d'épuration pour simplifier la restitution. L'ouvrage stockant sera implanté en amont de la STEP, au Nord-Est de celle-ci.
- Travaux de mise en conformité du déversoir d'orage existant avenue du Luxembourg : déplacer le déversoir d'orage sur le collecteur principal, le recalibrer et fiabiliser la transmission des informations (le point de rejet du déversoir reste inchangé) ;
- Travaux de réduction des Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) et des Eaux Claires Parasites Météoriques (ECPM) :
 - . Renouvellement de 3 290 ml de canalisations et reprise de 159 branchements d'eaux usées ;
 - . Déconnexion de 2 465 m² de surface active (correction de 32 anomalies détectées par fumigation) ;
- Travaux correctifs sur des défauts structurels importants (casse - réseau HS) : renouvellement de 650 ml de canalisation et reprise de 88 branchements d'eaux usées en centre ville, rue des Papes et rue de l'Eglise ;
- Travaux d'extension du réseau d'assainissement : raccordement des zones d'Assainissement Non Collectif dans la zone Urbaine du PLU et extension du réseau d'eaux usées.

La liste et les plans des zones de travaux prévus sont fournis en Annexe.

Durée prévue des travaux : 5 à 10 ans

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : Début 2021

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le projet permettra :

- la régularisation du système d'assainissement de Châteauneuf-du-Pape (84) sous le régime de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau, en prenant en compte la charge entrante de pointe en période de vendange ;
- la gestion de la charge entrante de pointe en période de vendange ;
- la conformité réglementaire du système d'assainissement ;
- la réduction des Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) et des Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPM) ;
- la réparation de défauts structurels importants ;
- l'extension du réseau d'assainissement.

Des opérations d'entretien régulières de l'ouvrage stockant créé et du déversoir d'orage du Luxembourg modifié seront notamment réalisées, en phase d'exploitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet consiste à régulariser le système d'assainissement, soumis à autorisation au titre des rubriques 2.1.1.0 (station d'épuration) et 2.1.2.0 (déversoir d'orage) de la loi sur l'eau, car la charge brute de pollution organique à traiter dépasse 600 kg de DBO5 en période de pointe. Un dossier d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau sera donc établi. Un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 sera intégré au dossier d'autorisation environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Capacité nominale actuelle	7 000 EH
Charge organique entrante de pointe	12 850 EH

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

La zone de projet est répartie sur divers secteurs du territoire communal de Châteauneuf-du-Pape dans le Vaucluse (84).

La station d'épuration (STEP) de Châteauneuf-du-Pape est située sur la parcelle F921, à l'adresse Le Plan du Rhône Est, 84 230 Châteauneuf-du-Pape. L'ouvrage stockant sera créé au Nord-Est de la STEP en amont de celle-ci.

Le déversoir d'orage du Luxembourg est situé au Sud de la parcelle F699, à l'adresse avenue St Pierre de Luxembourg, 84 230 Châteauneuf-du-Pape.

Coordonnées géographiques¹

Long. 04°49'49"7E Lat. 44°02'21"6N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont la ZNIEFF de type 2 "LE RHÔNE" (n°930012343), et la ZNIEFF de type 1 "LE VIEUX RHÔNE DES ARMÉNIERS" (n°930012355), situées à environ 60m au Sud-Ouest de la station d'épuration. L'ouvrage stockant créé sera situé au Nord-Est de la STEP, sur le chemin d'accès de celle-ci, à plus de 100 m de la ZNIEFF. Les travaux sur le déversoir d'orage auront lieu à environ 1,2 km au Nord-Est des ZNIEFF. Aucun travaux n'est donc prévu dans les ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche, "Etang de Courthézon" (FR3800852), est située à environ 800m au Nord-Est des limites communales de Châteauneuf-du-Pape.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est le parc naturel régional du Lubéron (FR8000003), situé à environ 20 km au Sud-Est des limites communales de Châteauneuf-du-Pape.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de création de l'ouvrage stockant seront réalisés en dehors de tous sites de ce type. Les travaux sur le déversoir d'orage seront réalisés à environ 65 m au Sud du périmètre de protection de la Chapelle Saint-Théodoric. Mais, les travaux sur le réseau existant des eaux usées auront lieu notamment dans le centre urbain, dans le périmètre de protection de deux monuments historiques : Château de Châteauneuf-du-Pape (n°1199BG) et Chapelle Saint-Théodoric (n°16ZMO0).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon Geo-Idc, l'ensemble des travaux seront réalisés en dehors des zones humides présentes sur la commune, à savoir : zone humide n° FR93RS660 au Nord-Est de la commune et zone humide n°FR93RS5766 au niveau du bras mort du Rhône des Arméniers et de l'Islo St Luc. La zone humide la plus proche des travaux se situe à environ 120 m au Sud-Ouest de la zone d'implantation prévue pour l'ouvrage stockant en amont de la STEP.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Châteauneuf-du-Pape est couverte par le PPRN inondation (PPRI) du Rhône approuvé le 08/04/2019. Selon la carte de zonage du PPRN, aucune zone de travaux prévue pour le projet n'est située dans une zone inconstructible ou constructible avec prescriptions. Selon la carte des aléas du PPRN, la zone de travaux de l'ouvrage stockant à créer en amont de la STEP est située en dehors des zones d'aléas et de l'enveloppe de crue exceptionnelle. Le projet n'est pas inclus dans le zonage d'un PPRt approuvé. Le PPRN inondation de Châteauneuf-du-Pape a été approuvé le 08/04/2019.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL n'est recensé à proximité de la zone de projet. Le site BASOL le plus proche (CANISSIMO à Bédarrides) se situe à environ 3km à l'Est des limites communales de Châteauneuf-du-Pape.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon Geo-Ide, les zones de travaux ne se situent pas dans une zone de répartition des eaux. La zone de répartition des eaux du bassin versant de l'Ouvèze est située en limite Nord-Est de la commune de Châteauneuf-du-Pape, mais aucun travaux concerné par le projet ne sera réalisé dans cette zone.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'ARS, aucun captage d'Alimentation en Eau Potable (AEP) public et aucun périmètre de protection de captage AEP n'est présent sur la commune de Châteauneuf-du-Pape.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche de Châteauneuf-du-Pape, et donc de la zone de projet, est le site inscrit de la "Partie de l'île de la Barthelasse" (n°93184001), situé à environ 7,9 km au Sud des limites communales de Châteauneuf-du-Pape.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est située en dehors de tout site Natura 2000. Mais, la zone d'implantation du futur ouvrage stockant en amont de la station d'épuration (STEP) est située à proximité, à environ 120m au Sud-Ouest, du site Natura 2000 Directive Habitats "Le Rhône aval" (n°FR9301590).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche de la commune de Châteauneuf-du-Pape, et donc de la zone de projet, est le site classé de la "Colline Saint-Eutrope à Orange" (n°93C84009), situé à environ 4,7 km au Nord des limites communales de Châteauneuf-du-Pape.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau sera établi ultérieurement pour ce projet. L'ensemble des aspects liés à l'eau sera détaillé dans le dossier d'autorisation Loi sur l'Eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau sera établi ultérieurement pour ce projet. L'ensemble des aspects liés à l'eau sera détaillé dans le dossier d'autorisation Loi sur l'Eau. Les caractéristiques de l'ouvrage stockant de 210 m3, en amont de la STEP, sont en cours de définition. L'ouvrage stockant sera implanté en amont de la STEP sur le réseau d'assainissement, soit au Nord-Est de la STEP. Dans cette zone, le niveau d'eau de la nappe est à environ 22m NGF selon les relevés piézométrique des BSS eau d'Infoterre, soit environ 5m sous le Terrain Naturel.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le détail du présent projet de construction n'étant pas encore connu (projet en phase d'avant projet), il n'est pas possible de connaître précisément les volumes de déblais/remblais engendrés par le projet. L'équilibre déblais/remblais est visé. Toutefois, des déblais pourraient être produits pour la création de l'ouvrage stockant en amont de la STEP. Il s'agit toutefois d'un chantier de petite ampleur.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le détail du présent projet de construction n'étant pas encore connu (projet en phase d'avant projet), il n'est pas possible de connaître précisément les volumes de déblais/remblais engendrés par le projet. Toutefois, à ce stade, le projet apparaît comme excédentaire en déblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés en zone urbaine et de vignobles. Les travaux de l'ouvrage stockant seront réalisés au plus proche de la STEP en amont de celle-ci dans une zone de vignobles. Les travaux du déversoir d'orage seront réalisés dans le centre urbain de la commune. Les travaux effectués à proximité d'Espaces Boisés Classés (création de l'ouvrage stockant, travaux sur le réseau pour les ECPP n°7-chemin Boursan et n°9-centre ville) seront réalisés en conservant les Espaces Boisés Classés. Les travaux d'extension du réseau ne seront réalisés que dans le cadre de l'urbanisation des zones à desservir.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés en zone urbaine et de vignobles. La création de l'ouvrage stockant, réalisée à environ 120 m d'un site Natura 2000, sera réalisée dans une zone de vignobles à proximité de la STEP existante. Un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 sera intégré au dossier loi sur l'eau et analysera l'impact sur le milieu naturel. A ce stade du projet, il n'est pas identifié d'enjeux particulier.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet se situe en zone urbaine et de vignobles. Les Espaces Boisés Classés (EBC) seront conservés. Les travaux d'extension du réseau ne seront réalisés que dans le cadre de l'urbanisation des zones à desservir.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas la consommation d'espaces naturels, forestiers ou maritimes. Les EBC seront conservés. La zone de projet se situe en zone urbaine et de vignobles. Les travaux d'extension du réseau ne seront réalisés que dans le cadre de l'urbanisation des zones à desservir. A ce stade du projet, il n'est pas prévu que le projet engendre la consommation d'espaces agricoles. Les caractéristiques de l'ouvrage stockant (collecteur stockant ou bassin d'orage) seront définies plus précisément ultérieurement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le DDRM du Vaucluse, la commune est soumise aux risques majeurs suivants : barrage de Serponçon, risque TMD routier et par voie navigable. Toutefois, le projet n'est pas inclus dans le zonage d'un PPRt approuvé. Aucune canalisation de transport de matière dangereuse ne chemine sur la commune selon Georisques. L'autoroute A7 et l'autoroute A9 sont situées à environ 1,7 km des limites communales, respectivement à l'Est et à l'Ouest. Cependant, le Rhône s'écoule sur la commune à l'Ouest. La commune est à moins de 10 km d'installations nucléaires de base du site de Marcoule.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon le DDRM du Vaucluse, la commune est soumise aux risques majeurs suivants : inondation, feu de forêt, sismique, mouvements de terrain et retrait gonflement d'argiles (aléa faible à moyen). Concernant le risque inondation, la zone de travaux de l'ouvrage stockant à créer en amont de la STEP est située en dehors des zones d'aléas et de l'enveloppe de crue exceptionnelle. L'ouvrage stockant est en zone sujette à inondation de caves. Les travaux sur le réseau n° 2 et n°4 pour les ECPP sont en risque de ruissellement selon le PLU. La commune est située en zone de sismicité 3 (aléa modéré).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées sont collectées par le réseau communal d'eaux usées de Châteauneuf-du-Pape. L'objectif du projet est de régulariser et d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement de la commune de Châteauneuf-du-Pape.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase de travaux, le projet engendrera la circulation d'engins, ces circulations seront temporaires. En phase de fonctionnement, le projet entraînera un trafic sur la zone du projet uniquement dans le cadre d'opérations d'entretien et de maintenance.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera des nuisances sonores lors des travaux. En phase de fonctionnement, le projet entraînera une nuisance sonore faible liée au trafic sur la zone du projet uniquement dans le cadre d'opérations d'entretien et de maintenance.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet pourrait être source de nuisances olfactives pour les riverains lors de la phase de travaux sur le réseau d'eaux usées. Néanmoins, il s'agira de nuisances très ponctuelles. En phase de fonctionnement, le projet a pour objectif d'améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement existant.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet pourrait engendrer des vibrations très localement durant la phase de travaux. Il s'agirait d'effets temporaires, de faible importance et pour une durée limitée. En phase de fonctionnement, le projet n'engendrera pas de vibration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase de travaux, le projet n'engendrera pas d'émission lumineuse, en dehors des phares des engins en hiver. En phase de fonctionnement, aucune émission lumineuse ne sera engendrée par le projet.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet engendrera des rejets dans l'air, dû aux engins de chantier et aux poussières émises. En phase de fonctionnement, le projet a pour objectif d'améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement existant.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permettra de mettre en conformité et de fiabiliser le déversoir d'orage du Luxembourg, de mettre en place un ouvrage stockant en amont de la STEP et de réaliser des travaux sur le réseau de collecte des eaux usées, afin d'améliorer la gestion des eaux usées communales et de limiter les rejets. La localisation des rejets liquides reste inchangée par rapport à l'état initial du projet. Le déversoir d'orage du Luxembourg déverse dans le réseau d'eaux pluviales (EP). Le rejet de la STEP se fait dans le bras mort du Rhône (bras des Arméniers) : masse d'eau réf. FRDR2007f du SDAGE.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à mettre en conformité et à optimiser le réseau d'assainissement de la commune de Châteauneuf-du-Pape. Ce réseau collecte et achemine les eaux usées vers la station d'épuration de Châteauneuf-du-Pape. Le projet n'entraîne donc pas la production d'effluents mais a pour objectif d'améliorer la gestion des effluents sur la commune.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet engendrera la production de déchets de chantier (déchets non dangereux, déchets inertes...) En phase de fonctionnement, le projet engendrera peu de production de déchets, il s'agira uniquement de déchets non dangereux, liés à l'entretien des canalisations du réseau d'assainissement et des ouvrages créés ou modifiés (ouvrage stockant en amont de la STEP et déversoir d'orage modifié) Ces déchets seront collectés et acheminés vers les filières habilitées à les recevoir.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux effectués à proximité d'Espaces Boisés Classés (création de l'ouvrage stockant, travaux sur le réseau pour les ECPP n°7-chemin Boursan et n°9-centre ville) seront réalisés en conservant les Espaces Boisés Classés. Des travaux sur le réseau existant auront lieu notamment dans le périmètre de protection de deux monuments historiques : Château de Châteauneuf-du-Pape (n°1199BG) et Chapelle Saint-Théodoric. Les travaux sont réalisés sur des réseaux souterrains et respecteront la conservation du patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage du sol ne sera pas modifié par les travaux sur le réseau d'assainissement. Concernant les travaux de création d'un ouvrage stockant, les caractéristiques de cet ouvrage stockant de 210 m3 ne sont pas encore définies à ce jour. L'usage du sol pourrait être modifié si cet ouvrage stockant est un bassin d'orage. Si l'ouvrage stockant est un collecteur stockant sous le chemin communal d'accès à la STEP, il n'engendrerait pas de modification de l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet consiste à régulariser le système d'assainissement de Châteauneuf-du-Pape (84). Les travaux prévus seront réalisés sur le réseau d'assainissement existant (mesure d'évitement). Ils ont pour objectif d'améliorer et de mettre en conformité le réseau d'assainissement, notamment en mettant en place des ouvrages complémentaires (ouvrage stockant en amont de la station d'épuration) et en optimisant le réseau existant (réduction des Eaux Claires Parasites Permanentes et des Eaux Claires Parasites Météoriques, travaux sur le déversoir d'orage existant). Les travaux seront effectués en respectant les mesures de Chantiers propres. Des mesures piézométriques seront réalisées préalablement aux travaux de création de l'ouvrage stockant en amont de la STEP. Les travaux de l'ouvrage stockant seront réalisés en dehors de la ZNIEFF, de la zone Natura 2000 et de la zone humide du bras de l'Arménier du Rhône. Les Espaces Boisés Classés ainsi que les éléments bâtis à protéger, présents à proximité des zones de travaux, seront conservés et protégés par des balisages lors des travaux. Les travaux d'extension du réseau seront réalisés suite à l'urbanisation de ces zones faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU. Des mesures d'autosurveillance sont réalisées en amont et en aval (rejet) de la STEP et en amont et en aval du déversoir d'orage du Luxembourg. Les mesures de surveillance de qualité au niveau du rejet dans le bras de l'Arménier, font état d'une qualité de rejet conformes aux exigences réglementaires pour les STEP. Des mesures de recherche des micro-polluants ont été effectuées. Les mesures prises seront développées plus en détail dans le dossier de demande d'autorisation environnementale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations listées dans ce formulaire, nous pensons que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact pour les raisons suivantes :

- L'objectif du projet est de régulariser et d'améliorer le réseau d'assainissement existant.
- Les points de rejets restent inchangés et les mesures d'autosurveillance démontrent des résultats conformes aux exigences réglementaires.
- Les Espaces Boisés Classés seront conservés. Le projet est situé en dehors de toute zone de protection environnementale et le projet n'impactera pas les zones de protection du patrimoine en phase de fonctionnement.

Les impacts sur l'eau seront analysés et détaillés dans le dossier d'autorisation établi ultérieurement au titre de la loi sur l'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none">o Annexe 7 : Extrait du PLU de Châteauneuf-du-Pape ;o Annexe 8 : Atlas du patrimoine sur et à proximité de la zone de projet ;o Annexe 9 : Mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées de la commune de Châteauneuf-du-Pape - Phase 2 (état de lieux) et Phase 3 (programme de travaux) ;o Annexe 10 : Planning et résultats d'auto-surveillance.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Carpentras

le,

20.12.2018

Signature



